

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Organisation : L'association l'Amicale de Mers sur Indre organise Les Foulées de la Vallée Noire le dimanche 11 septembre 2022.

Epreuve	Distance	Inscriptions	Horaires et lieu de départ	Catégories
La Ronde de la Mare au Diable	20 km	Courir 36	City parc Mers/Indre 9H30	A partir de juniors
La Ronde des Maitres Sonneurs	10 km	Courir 36	City parc Mers/Indre 9H30	A partir de cadets
A la poursuite de Champi	5 km	Courir 36	City parc Mers/Indre 9H45	A partir de minimes
A la poursuite de Champi	5 km canicross	Courir 36	City parc Mers/Indre 9H45	A partir de minimes

1/**Inscription** : Par internet sur le site « Courir36 ». Il est obligatoire de joindre lors de l'inscription la photocopie de la licence sportive en cours de validité pour les sportifs licenciés FFA ou FFT. Pour les non licenciés, la fourniture d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (loi du 23 mars 1999). Pour les mineurs, une autorisation parentale.

2/**Accueil** : Pour le retrait des dossards et inscriptions, le dimanche 11 septembre 2022 de 8h00 à 9h15, salle des fêtes de Mers sur Indre.

3/**Départ** : 9h30 pour La Ronde de La Mare au Diable et La Ronde des Maitres Sonneurs, 9h45 pour A la poursuite de Champi et le Canicross.

4/**Ravitaillement** : Tous les 5 kms un poste de ravitaillement solide et liquide

5/**Douches et Vestiaires** : Accès aux douches au stade de Mers sur Indre selon les conditions sanitaires le jour de la course.

6/**Remise des prix** : A 12h à la salle des fêtes suivie d'un vin d'honneur, récompense aux 3 premiers masculins et féminins de chaque épreuve. Également au premier et à la première du canicross.

7/**Classements et résultats** : Il sera établi un classement général avec place dans la catégorie.

8/**Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

9/**Sécurité** : L'épreuve est encadrée par des signaleurs et protégée par des secouristes.

10/ **Cas de force majeure** : En cas de force majeure (décision gouvernementale, intempérie, travaux de voirie...) les organisateurs se réservent la possibilité de changer les distances, les parcours ou d'annuler.

